



Déclaration préalable CHSCT Police du Rhône du 23 janvier 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et messieurs les représentants du personnel,
Cher(e)s collègues,

Il nous importait en ce début d'année et à l'occasion de ce premier CHSCT 2017, de rappeler l'importance des dossiers portés dans le cadre de cette instance, et ce, notamment dans le contexte institutionnel difficile que nous traversons.

En effet, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité sont essentielles pour nos collègues. Nous nous devons de leur apporter des réponses rapides, à même de rétablir les conditions dignes indispensables pour l'exercice de leurs fonctions.

Il nous incombe donc de tenir compte du calendrier électoral dans lequel nous rentrons pour faire aboutir au plus vite les dossiers majeurs qu'**ALLIANCE POLICE NATIONALE** et ses partenaires revendiquent depuis des mois, concernant la fusion du commissariat du 7/8 sur un nouveau site, le relogement du commissariat de Villefranche hors plan triennal, le renfort d'effectif, la mise en place du « cycle fort » et les dotations de matériel.

ALLIANCE POLICE NATIONALE et ses partenaires se félicitent d'avoir pu porter le 17 janvier 2017, par l'intermédiaire de M. le Député-maire PERRUT, le dossier du commissariat de Villefranche sur Saône jusqu'à l'assemblée nationale. Les réponses du Ministère de l'intérieur ont été clairement favorables.

Ces dossiers sont arrivés aujourd'hui à maturité, des décisions claires et rapides doivent maintenant être actées !!!

C'est pour cela, que nous vous demandons, M. le Président, de soutenir le travail réalisé par nos organisations syndicales au sein des plus hautes instances de l'état.

Il est évident que nos collègues ne sauraient rester en souffrance plus longtemps.

La continuité du service public se devant d'être assurée et la qualité du dialogue social renforcée, la campagne électorale ne doit pas être un argument pour faire obstacle à l'application de ces principes, nous attendons que ces dossiers majeurs aboutissent au cours du premier trimestre 2017.

Nous vous remercions de bien vouloir annexer la présente déclaration au procès-verbal de cette séance.